



Association des **RÉSIDENTS** de La Clusaz



Actualité

Patrimoine

Environnement

Edito

Après cette période perturbée par des élections législatives imprévues qui nous a amenés à retarder l'envoi de notre bulletin, nous pouvons quoiqu'il en soit, penser aux vacances...

Cette année a été un tournant dans l'histoire des stations. En effet, c'est la première fois qu'il y aura désormais deux catégories de population bien distinctes, les habitants et les résidents stigmatisés par la Taxe d'Habitation et la surtaxe dont ils sont les seuls à s'acquitter. Ce qui fait d'eux les principaux contribuables. Ce nouvel impôt perçu comme une injustice, mais confirmé comme légal par le Conseil d'Etat, doit plutôt, être considéré comme un appel de la part des élus des stations pour « réveiller » les propriétaires de résidence secondaire jusqu'ici peu préoccupés par les évolutions politiques, climatiques et économiques qui pourraient modifier la jouissance de leur bien. Face aux tensions immobilières croissantes dans les stations, la régulation des résidences secondaires et des meublés de tourisme cristallise les débats sur le droit au logement. Il nous a paru utile de faire leur distinction selon l'usage qui en est fait. La définition de « résidence secondaire » selon l'INSEE ne correspond plus à la réalité. Désormais, on peut les classer ainsi :

- Les résidences dédiées à la famille et les amis, avec quelques semaines de location pour payer les charges.
- Les résidences pour investissements, essentiellement pour la location touristique.
- Les résidences semi-permanentes, occupées pour le télétravail.
- Les résidences d'attache qui appartiennent à des français résidant à l'étranger.*

Une gouvernance élargie à tous les contribuables devient inévitable si nous ne voulons pas être sous la menace d'une escalade des taxes locales.

Les associations de résidents sont là pour défendre les propriétaires dans l'intérêt général, cependant, la représentation de chaque foyer de résidence secondaire, sur les listes électorales de La Clusaz, est devenue une nécessité. Le député, Eric Woërth, avait demandé à ce que les propriétaires puissent voter pour les municipales dans les communes de leur résidence principale et de leur résidence secondaire. Sa voix n'a pas été entendue. Notre fédération avec d'autres institutions travaille dans ce sens. Aujourd'hui il est très facile de s'inscrire et de se désinscrire sur une liste électorale, autant de fois qu'on le désire.

Pour 2024 la taxe d'habitation des résidents de La Clusaz sera majorée de 30%. Délibération du conseil municipal du 23 septembre 2023. Comment va - être employé la somme récoltée ?

Il sera bien difficile pour tous les maires, de prouver l'emploi de la recette de cette surtaxe qui n'est pas fléchée.

De plus, il est probable que son effet dissuasif soit limité. Au contraire, elle pourrait même accroître les dynamiques d'accumulation et de dépossession du patrimoine immobilier, en excluant par exemple de "petits" propriétaires ayant hérité d'une résidence familiale qu'ils pourraient se voir contraints de revendre.

M. Geffray, magistrat, a donné une conférence sur le sujet à Merlimont, commune balnéaire du Pas de Calais. Le compte rendu est sur notre site. Il peut à votre demande vous être envoyé.

Dans le même domaine, les travaux dans une copropriété ont fait l'objet de nouvelles dispositions. Monsieur Courjaret, gestionnaire de copropriétés à l'agence Athérac, interviendra à notre Assemblée Générale pour nous donner des informations sur les possibilités de leur financement.

L'actualité est abondante, venez nombreux à **l'AG 9 août 2024, à 16h45 à la salle des Fêtes**, montrer votre regain d'intérêt pour La Clusaz et votre reconnaissance pour tous les membres bénévoles du conseil d'administration.

Pour le plaisir et la culture, l'ARLC vous invite à :

L'excursion 7 août dans la vallée de Chamonix (inscription obligatoire) et **visite de la chapelle du Var 19 août**, sans inscription. Dîner après l'AG, au Bistrot (inscription obligatoire).

Nous nous excusons pour les désagréments que vous rencontrez pour vous connecter sur notre site ou pour payer en ligne. Notre nouveau site sera opérationnel en septembre 2024. L'adresse restera inchangée : <https://arlc.la-clusaz.com>

La montagne, c'est bon pour la santé ! Je vous souhaite de très bonnes vacances dans les Aravis.

Mireille Sertout

ARLC 74450 Saint Jean de Sixt BP5 Email mireille.sertout@wanadoo.fr

Association loi 1901 enregistrée à la préfecture de Hte Savoie n°W741001221 d'intérêt général, agréée pour la protection de l'environnement et en tant qu'association locale d'usagers au titre de l'article L125-1 du Code de l'urbanisme. Membre fondateur de la FARSM et de la FESM 74.

* « Résidence d'attache » pour les français établis hors de France

Dans le rapport n° 473 (2022-2023) de M. Jérôme Bascher, fait au nom de la commission des finances, déposé le 29 mars 2023, il est stipulé que « les résidences des Français de l'étranger situées en France sont néanmoins souvent différentes des résidences secondaires telles que le retient l'acception commune. En effet, plutôt que des lieux de villégiature, elles sont plutôt **un lieu d'attache et de repli** qui marque le lien entre les expatriés et la France ». Le sénateur Jérôme Bascher demande que « dans ce contexte, l'article 1er de la proposition de loi institue la catégorie de « résidence d'attache » et prévoit les modalités par lesquelles les Français établis hors de France qui possèdent un logement secondaire en France peuvent revendiquer, pour l'un de leur bien seulement, ce statut.

Cette évolution est bienvenue et constitue une demande transpartisane tant au Sénat qu'à l'Assemblée nationale ainsi qu'une promesse de campagne du Président de la République en 2022.»....

Bien des résidents de l'ARLC se reconnaissent dans la définition que donne J. Bascher de la résidence secondaire : « un lieu d'attache et de repli » ! D'où la distinction entre résidences pour investisseurs et résidences familiales.

Les impôts continueront à augmenter... la CCVT veut investir

Le budget principal de fonctionnement de la CCVT est de 18M€, environ 5M€ d'investissement. 33% du budget sont consacrés à la transition écologique et énergétique, avec les déchets ménagers et le contrat de bassin, 20% pour l'administration générale, 10% à l'économie, 10% à la cohésion sociale, 5% au tourisme, 19% à la mobilité. Le Président de la CCVT, Gérard Fournier, a confirmé que les impôts avaient augmenté et augmenteront encore car « nous voulons investir dans la mobilité, les équipements sportifs et culturels. Or nous n'avons pas de transfert financier des communes et la dotation d'Etat est en baisse. »

La loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 a accordé aux collectivités territoriales la liberté de voter les taux des quatre taxes directes (les deux taxes foncières, la contribution économique territoriale et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires).15 janv. 2024

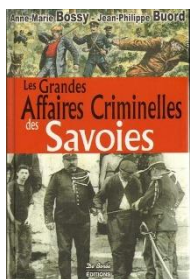
Bulletin municipal

Cette année il est paru plus tard que d'habitude, après les vacances de Pâques. C'est une période où je ne suis plus à La Clusaz et où je n'y retourne pas avant le mois de juillet. Nous le distribuerons à notre Assemblée Générale et nous l'enverrons aux absents. Cependant, à l'heure de la dématérialisation, nous allons proposer à ceux qui l'acceptent, de l'envoyer par mail. La récupération des bulletins à la mairie puis les manipulations successives demandent de la force physique et l'affranchissement a un coût élevé. La question sera posée en AG.

Pour rappel, il est envoyé uniquement à ceux qui sont à jour de leur cotisation de l'année en cours, 2024.

Le Journal des Propriétaires des Aravis, dernier numéro :

Anne Marie Bossy a mis le point final à ce journal qui était le complément de notre bulletin. Depuis la première parution en 1997, même date que la naissance de notre association, j'ai travaillé avec toutes les journalistes qui se sont succédé et forcément des liens se sont tissés en particulier avec Anne Marie Bossy. Nos échanges entre les nouvelles officielles et les off, une vraie complicité s'était créée. Je la remercie vivement pour la confiance qu'elle m'a accordée.



Anne Marie est une excellente journaliste avec un beau parcours qui a commencé par les beaux-arts d'Aix-en-Provence. Elle est tout d'abord professeur de photo, à l'époque en laboratoire pour le tirage papier et le développement avant le numérique ! Pour des raisons familiales elle revient en Haute-Savoie où elle suit une formation dans la communication et l'audiovisuel. Après un passage à Canal C, Télé locale de Cluses, qui n'existe plus, elle débute sa carrière de journaliste au Dauphiné Libéré de Bonneville pour ensuite intégrer le groupe le Messenger. Tout en exerçant son métier comme pigiste pour des magazines comme Rhône-Alpes Magazine, le talent d'Anne Marie s'est aussi révélé en tant qu'auteur d'un livre « Les grandes affaires criminelles des Savoie » Ed. de Borée.

Anne Marie relate dans une compilation plus d'une quarantaine d'affaires parmi les plus emblématiques des Savoie, entraînant le lecteur sur le chemin sinueux du drame et du banditisme...

C'est en 2007 qu'elle entreprend la réalisation du Journal des propriétaires des Aravis à la suite de Lise Fernet.

« Durant 17 ans j'ai donc arpenté les Aravis, j'ai vécu trois élections municipales, la candidature Annecy 2018 pour des JO d'hiver hypothétiques, connu une ZAD à La Clusaz, observé l'évolution du tourisme de montagne et la fatigue d'une frange de la population face au trop de constructions et d'installations, j'ai assisté à toutes les assemblées générales de l'association des résidents de La Clusaz ! Je vois aussi l'évolution des mentalités face aux différentes crises, les difficultés d'être élu local...Au final, je dirais que le métier en presse locale est de plus en plus dur et ingrat mais qu'il doit être encore possible de construire une presse de qualité sous une forme que je n'arrive pas à définir. »

Nous souhaitons une belle continuation à Anne Marie, en espérant, peut-être la possibilité d'une collaboration...

Bilan 2023/2024 de notre partenariat



Notre association a renouvelé son partenariat avec « Passe Montagne » ce qui permet à nos adhérents de bénéficier de nombreuses réductions sur des loisirs toute l'année et principalement des réductions sur les forfaits de ski dans presque toutes les stations. Cette saison Passe Montagne a augmenté de 40% son nombre d'adhésions soit 55 000 abonnés. 33 skieurs adhérents, 95 forfaits de ski vendus.

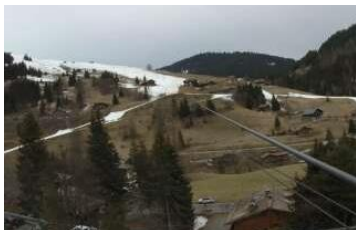
Bilan accidents hiver 2023/2024

Le 8 février, dans les faits divers Thomas Pueyo, correspondant de Grenoble dans «Le Parisien», relatait une inquiétante escalade d'accidents mortels et de nombreuses blessures qui ont alerté les services médicaux et les secours. Ces drames seraient dus à la neige dure.

Pluie et gel sur de la neige de culture, ont tapissé les pistes d'une couche verglacée. Plusieurs moniteurs et secouristes ont mis en garde contre la dangerosité des pistes de plus en plus lisses, un matériel qui permet à un débutant de se lancer sans posséder la maîtrise de sa vitesse, sur une neige artificielle dure. Avalanche et parfois alcool et stupéfiants, sont autant de facteurs qui multiplient les risques. Notre association a demandé le port obligatoire du casque, bien que ce ne soit pas efficace à 100% c'est mieux que rien. L'école de ski l'impose. Nous renouvellerons notre demande lors de l'AG de l'Association des Maires des Stations de Montagne.

Mireille Sertout

Climsnow donne des prévisions d'enneigements pour chaque station



L'étude de Climsnow a présenté l'état d'enneigement au Grand Bornand jusque dans les années 50. Sans être alarmiste, les saisons seront plus courtes, l'enneigement plus irrégulier, la production de neige artificielle sera plus difficile compte tenu des températures pas assez froides. Cependant au-dessus de 1500m on pourra encore skier avec l'apport de neige artificielle et le damage plus efficace. En-dessous il ne restera que des bandes de neige artificielles. D'où la nécessité de développer d'autres activités et de préserver l'attractivité de la nature.

Joël Giraud, « monsieur Montagne » un rapport difficile à accepter...

Ce rapport commandité par l'ancienne ministre Elisabeth Borne, secoue ceux qui sont dans le déni. « Il faut arrêter l'expansion des domaines skiables et la neige artificielle. Il faut revenir à la notion de villégiature en montagne. Ça existe, en Suisse, en Autriche, dans le Val d'Aoste. Il n'y a pas de raison pour que ça ne puisse pas exister en France. Il y a un marché... » De belles résolutions qui vont bouleverser l'économie locale.

Notre association a été interrogée sur l'avenir de La Clusaz. Parmi les idées émises, il y a le développement du secteur tertiaire de façon à offrir à la jeune population locale des postes qui correspondent à leur niveau d'études. Sinon, inutile de créer des logements pour eux, ils seront obligés d'aller travailler ailleurs.

D'autres idées ont été proposées, plus ou moins utopiques, plus de voitures dans la station, reconstruire la ligne de chemin de fer entre Thônes et Annecy, développer le logement coopératif...

JO 2030 encore beaucoup d'inconnus...

La Clusaz a été choisie pour les épreuves de ski de fond. Quelles seront les infrastructures qui devront être construites ? Quels avantages pour notre station : infrastructures, mobilités, transports...

Des questions à poser à nos élus, mais pas sûr qu'ils aient toutes les réponses !

Scot première rencontre des Personnes Publiques Consultées par Visio 24 avril 2024

Étaient présents :

Gérard Fournier Bidoz, Président de la CCVT et le bureau d'études, VE2A : Frédéric Regnier, Gaël Penaud, Mathilde Loncle.

Représentant l'Association des Résidents de La Clusaz : Jacques Millouet et Mireille Sertout

« Monsieur le Président rappelle les différentes étapes de la révision du SCoT engagée en 2015 et arrêtée en 2019 pour être soumise à enquête publique. Le document n'ayant pas été mené à l'approbation, il a été décidé de relancer la révision à la base à l'issue des diverses remarques exprimées lors de la phase de consultation, pour rouvrir certains sujets.

Aujourd'hui, nous sommes en phase de diagnostic et de définition des enjeux. Les modalités de concertation ont été élargies pour intégrer des Personnes Publiques Consultées et permettre un dialogue avec les représentants de la société civile aux différentes étapes de la révision. Le développement du territoire a toujours prêté à discussion, aujourd'hui cela prend la forme de regroupement, de concertation, il faut arriver à dialoguer. » Le nouveau Scot devrait être approuvé en 2026.

L'association des résidents du Grand Bornand, Air GranBô, et la nôtre sont considérées comme Personnes Publiques Consultées, PPC. Nous suivrons les dossiers pour être consultés au fur et à mesure de l'avancement du dossier. Des réunions publiques d'informations seront organisées. Les décisions finales sur le Scot reviennent aux élus.

Jacques et moi-même, nous ne disposons d'aucun dossier. Le compte rendu des réunions avec les Personnes Publiques Associées, n'étant pas validé, nous n'en avons pas eu connaissance.

13 communes sont concernées par le Scot Fier-Aravis :

Les stations : Le Grand Bornand, La Clusaz, Manigod et les autres communes :

Saint Jean de Sixt, Les Villards sur Thônes, Thônes, La Balme de Thuy, Serraval, Les Clefs, Dingy Saint Clair, Entremont, Le Bouchet, Alex.

A la révision du Scot en 2019 l'ARLC y avait participé en tant que Personne Publique Consultée.

Préoccupations environnementales : préservation de la montagne et de ses ressources

Jacques Millouet a fait part de ses préoccupations concernant l'environnement, une richesse à protéger. Plusieurs zones sensibles, zones humides, des corridors écologiquessont à préserver : l'eau... la forêt... La sur-fréquentation touristique a un impact très fort sur l'environnement. Il conviendrait de réduire les flux touristiques au profit d'activités pérennes dans des domaines compatibles avec l'environnement montagnard.

Population, habitat

Mireille Sertout a abordé le thème de la population qui est en lien direct avec le logement.

Tout d'abord, il conviendrait de mieux cerner le pourcentage de résidences secondaires (82% au Grand Bornand et 82,7% à La Clusaz). Les résidences secondaires des années 1970 sont des logements familiaux, trois voire quatre générations occupent le bien, le taux d'occupation y est important. Les résidents devront s'impliquer davantage dans la vie de la commune de leur résidence pour se rapprocher des habitants.

La connaissance de l'occupation des résidences est fondamentale pour envisager le développement de l'urbanisation future, des infrastructures et des ressources qui seront nécessaires.

A ce propos, Jacques Millouet fait remarquer qu'il serait plus pertinent de concevoir un projet de développement du territoire en fonction des ressources dont une évaluation précise devra être établie, eau, électricité, infrastructures de transport - contraintes par le relief particulier des Aravis-pour développer le territoire plutôt que de le développer pour ensuite essayer de trouver les ressources qui font défaut.

Dans un contexte d'industrie du ski en décroissance à cause du réchauffement climatique et ses aléas, est ce que la nouvelle génération des habitants va vouloir rester dans les stations ? Est-ce que les postes à pourvoir vont correspondre à leur niveau d'études ? Combien de fermes sont pérennes ? Les stations doivent redevenir des territoires vivants toute l'année.

Patrimoine

Sauvegarder le patrimoine bâti, continuer à le mettre en valeur. Nous avons une identité forte, à conserver. La rénovation énergétique s'impose en tenant compte au respect de l'architecture locale.

Étalement des flux touristiques :

Si l'on veut avoir un tourisme quatre saisons (ce qui paraît tout de même compliqué en raison du climat), il reste à changer les mentalités : les villages doivent rester attractifs, avec des commerces ouverts et un programme culturel de qualité.

Proposition : Ecole des langues étrangères, cours toute l'année pour les enfants et les adultes, Summer camps : cours et sports. Jumelage avec des universités ... La montagne ne doit pas devenir un parc d'attractions.

Le golf des Confins pourrait être traité par le Scot ?

Mobilité :

Comment gérer efficacement l'accès aux stations et intra-station, circulation pendulaire ?

Une coordination est indispensable sur les horaires des transports en commun pour accéder aux stations : l'offre est très faible hors saison.

Dans la station, en intersaison, proposer un transport à la demande pour pallier aux navettes moins fréquentes.

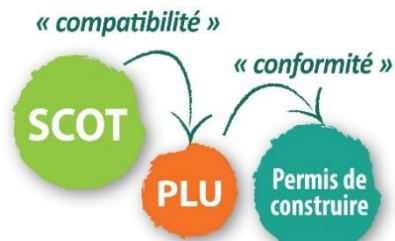
La sécurisation piétonne et routière fait partie des infrastructures à améliorer. La route des Grandes Alpes qui permet de franchir le col des Aravis génère un trafic incessant de voitures, de motos et de vélos qui traversent le territoire de La Clusaz. Le centre du village a été très bien sécurisé. Mais, des immeubles et chalets se situant dans une portion de zone que la commune a cédée au département, débouchent sur une cette route entre l'embouchure de la route du Crêt du Merle et le lieu-dit La Praise. Dans la dernière ligne droite avant les lacets du col des Aravis, les véhicules vont à grande vitesse. La sortie de ces immeubles est dangereuse. Cette part de route n'appartenant plus à la commune de La Clusaz, mais au département, il conviendrait à l'occasion du Scot, de faire intervenir le Conseil départemental pour ralentir les véhicules. Les nombreux travaux qui ont été faits sur cette départementale dans la traversée de Thônes, Les Villards et Saint Jean de Sixt, sont très appréciés.

Une suggestion pour délaisser sa voiture dans La Clusaz, serait d'intégrer les remontées mécaniques au trafic piéton intramuros gratuit, comme les navettes sur les massifs de Beaufort et du Crêt du Merle.

Il faut une cohérence dans tous les domaines si l'on ne veut pas arriver à la saturation du territoire (déjà atteinte en saison).

Qu'est qu'un Scot ?

Le SCOT, Schéma de Cohérence Territoriale, a pour rôle de définir les orientations stratégiques à long terme (20 ans) d'un bassin de vie regroupant plusieurs EPCI, Etablissements Publics de Coopération Intercommunale. Les PLU, Plan Local d'Urbanisme, et les cartes communales constituent ensuite les documents de déclinaison locale de ces orientations et de leur mise en œuvre opérationnelle.



PLU du Grand Bornand rétorqué comme celui de l'Alpe d'Huez

Pour ne pas avoir assez pris en compte l'environnement, le tribunal administratif de Grenoble a demandé au Grand Bornand de revoir sa copie sous peine d'annulation ! Neige de culture et création de lits sont pointés du doigt. 1500 lits supplémentaires étaient programmés à des fins uniquement touristique, alors que les résidents sont surtaxés à cause d'attrition de résidences principales ! « En particulier, la juridiction a retenu que la commune du Grand-Bornand n'avait pas suffisamment expliqué les incidences sur l'environnement des choix qu'elle avait faits quant à la consommation d'eau pour la production de neige de culture ». La commune a 18 mois pour corriger.

Chantiers bruyants règlementés du 1^{er} juillet au 15 septembre

Les chantiers bruyants sont interdits toute la journée, les samedis, dimanches et jours fériés. Les travaux ne peuvent commencer qu'après 8h et se terminer à 20h. Arrêté municipal 03-066, 8 août 2023.



Résidences de tourisme à La Croix Fry, le département investit



Création d'une voie nouvelle sur la RD16, réaménagement du parking public, 7 places de parking privées, cheminement piétonnier, trottoir, **une continuité piétonne de 3 mètres de largeur depuis le programme immobilier jusqu'au bâtiment communal de services**, création d'un arrêt bus : **coût total de l'opération 1,2 million € HT dont 370 380 € pris en charge par le Conseil départemental de la Haute-Savoie.**

Le Hameau de l'Ours résidence de tourisme classée se présente comme 4 chalets reliés, soit un total de 48 appartements. Une piscine et une salle de sport sont réservées aux résidents, un bar et un spa sont ouverts au public extérieur. Des avantages fiscaux avec statut de loueur professionnel ou non professionnel (LMP, LMNP), sont accordés aux acheteurs. Un dispositif qui encourage les investisseurs. D'autres résidences sont disponibles au Gd Bornand : Chalet de Joy et Roc des Tours.



Conseil citoyen du Plan Climat Air Énergie Territorial – séance n°2 14-12-23

Nous avons participé à ce conseil pour définir : Quel futur désirable en 2030 ?

Des souhaits répétitifs, de bonnes intentions, en espérant que la méthode Coué portera ses fruits dans le temps imparti ?!

Un habitat accessible et performant, une mobilité efficiente et accessible, moins dépendante de la voiture individuelle, l'adaptation des espaces urbanisés aux effets du changement climatique (végétalisation, limitation de l'étalement urbain), l'adaptation de l'agriculture locale et d'un système de l'agro-alimentaire le développement des services de proximité ((numériques, services publics, commerces...), un tourisme durable et écoresponsable, la prévention et la gestion des risques naturels et technologiques, préservation des écosystèmes et de la biodiversité, la santé des populations, le développement des énergies renouvelables photovoltaïques, solaire thermiques, géothermie, bois... La valorisation des déchets et la gestion de la ressource matière, la mobilisation et la sensibilisation aux enjeux climat-air-énergie, les messages clés : « Etre écoutés et voir des changements... »

Déchetterie intercommunale : terrain de désaccord entre Thônes et la CCVT !

Le maire de Thônes, Pierre Bibollet, souhaitait préempter des parcelles pour le service des eaux, malgré l'opposition de la CCVT et du Préfet. Or à l'origine elles étaient destinées à l'expansion de la déchetterie. Pour cela le maire de Thônes proposait la modification du PLU. Il a été refusé par la CCVT. Le président de la Communauté de la Vallée de Thônes reste en profond désaccord avec le maire de Thônes, malgré la tentative d'une médiation... Le 19 juillet 2023, Pierre Bibollet démissionnait du conseil communautaire.

Une étoile au Michelin 2024 pour le restaurant le Cin5, hôtel «Cœur du village»

Vincent Deforce, chef pâtissier depuis 2012 à l'hôtel Relais et Château « Le Cœur du village », a séduit les inspecteurs du prestigieux guide rouge par des mets d'exception qui invitent à l'évasion et au voyage. Des produits et épices, qu'il marie avec talent au terroir savoyard, dans des assiettes créatives et esthétiques avec un service de qualité. Depuis 2021 il est chef exécutif du Groupe GPV. 20 Montée du Château La Clusaz. Tel 04 50 01 50 01 <https://www.hotel-aucoeurduvillage.fr>

La chapelle du Var restaurée



Edifiée en 1676 la chapelle du Var, est le plus vieil édifice religieux parmi les six que compte La Clusaz. De par sa grandeur, on peut penser qu'elle était considérée comme une église. Laissée à l'abandon, l'achèvement de sa restauration, entreprise par la commune en 2022, vient de se terminer. Grâce aux subventions dont celle du département, des dons de particuliers et notre modeste participation, le 7 juin, elle a été bénie par le prêtre de la paroisse en présence des maîtres d'œuvres, des élus et de Marc Bisson, délégué régional de la Fondation du Patrimoine. Le maire, Didier Thévenet a remercié tous les donateurs dont les membres de l'Association des Résidents de La Clusaz.

Pendant deux ans, maçons, peintres, couvreurs et menuisiers ont fait un travail remarquable. C'est à Lucile Hyacinthe qu'a été confiée la partie artistique de sa restauration.



Lucile est la petite fille de Georges Macasdar premier dentiste de la Clusaz.

Diplômée de l'Ecole d'Ebénisterie d'Avignon, spécialisation sculpture sur bois dorure à l'ancienne, diplômée de l'Ecole Condé à Lyon en restauration et conservation de tableaux, en 2000, Lucile s'installe à L'Astelle à Annecy. Elle travaille pour la restauration, du chemin de croix de l'église de Menthon St Bernard, dorure à la feuille de plusieurs sculptures en bois et mobiliers d'église pour la paroisse St Paul en Meythet, la restauration de tableaux : 12 pour l'Evêché d'Annecy, un tableau de Montézin pour le conservatoire d'art et d'histoire d' Annecy, une

grande partie des tableaux du château de Monthoux à Pringy, **une huile sur toile grand format pour la chapelle du Pas à la Clusaz**, une huile sur toile représentant Saint Pierre et Saint Paul pour l'église d'Argonay, 2 toiles monumentales du 17ème représentant St Bruno et St Hugues, chacune nécessitant environ 6 mois de travail, une huile sur toile grand format signée « Hugard » et de son cadre en bois doré pour la mairie de Cluses, des tableaux et des cadres de l'église de St Sixt, le tableau principal du Maître Autel de l'église de St Laurent, le nettoyage d'une centaine d'huile sur toile de la collection Georges Hermann pour le Conseil Départemental de Haute Savoie, 9 huiles sur toile, 9 huiles sur bois, poutres polychromes et cadres en bois doré pour l'Abbaye de Talloires, tableaux et cadres pour le Musée Faure d'Aix les Bains, également, restauration du maître autel de l'église de Frangy, restauration d'un cadre en bois doré, Ex-Voto de St François de Sales pour le couvent St Joseph, Annecy, restauration de l'ensemble de la chambre du Prieur, dorure à la feuille d'or des noms et prénoms des morts pour la France des stèles de l'Hotel de ville d'Annecy, réalisation d'une sculpture monumentale pour l'église de Frangy, restauration d'une Vierge à l'enfant en bois sculpté, doré et polychrome pour l'église de Choisy, restauration d'un Christ en bois polychrome pour l'église de Frangy, restauration, et création de très nombreuses sculptures sur bois sur le thème des orchidées, pour un particulier à Divonne les Bains. Lucile travaille depuis de nombreuses années à la restauration de tableaux (huiles sur toile et huiles sur papier), cadres en bois doré et sculptures sur bois pour le Château de Menthon St Bernard. **En 2023 la restauration de la chapelle du Var à La Clusaz lui est attribuée: l'autel avec le tableau principal, des colonnes en faux marbres et dorures à la feuille d'or, des boiseries et des faux marbres muraux : 500 heures de travail !**

Lucile partage sa vie entre son métier d'art et l'amour des chevaux. C'est au ranch de La Clusaz qu'elle s'adonne à sa passion. Elle vient d'obtenir le diplôme de comportementaliste équin.

Une belle personnalité et beaucoup de talent.

Lucile travaille à : **L'Astelle 3 rue Camille Dunant 74000 Annecy Tél : 0661846114 Email: lucile.hyacinthe@orange.fr**

Sculpture sur bois, restauration et conservation de tableaux, dorure à l'ancienne.

Annecy \\ Genève \\ Lyon \\ Aix-Les-Bains \\ Chambéry//Savoie (73) \\ Haute-Savoie (74) \\ Bassin Genevois.

Nous avons partagé avec eux des moments de joie...ils nous ont quittés :

Yolaine Roubaud, la maman de Marie Laure, notre secrétaire. Yolaine avait reçu dans son chalet familial France Bleu pour un court métrage sur une famille de résident à La Clusaz. Une personnalité rayonnante et bienveillante. 24 décembre 2023.

Christiane Mey, discrète et dévouée à sa famille nombreuse implantée à La Clusaz depuis 1964, tout d'abord à l'hôtel « Aravis 1500 » où elle se réunissait dans une joyeuse ambiance. La famille, proche d'Yves Pollet Villard, a sponsorisé pendant de nombreuses années des événements sportifs. Tatou était très estimée de tous dans le village. 5 avril 2024.

Jacques Villé, l'un des fondateurs de l'association. Ingénieur Général des Ponts et Chaussée, Jacques nous a beaucoup aidés sur les dossiers d'urbanisme, auteur de nombreuses études sur La Clusaz. Un administrateur dévoué et engagé. 19 février 2024.

Gilles Braghini, était un fidèle adhérent à l'ARLC, dont les engagements sont perpétués par ses enfants qui aiment se réunir à La Clusaz. 17 novembre 2023.

Marie Claude Alibelli, bien connue des résidents qui la retrouvait à la boutique Mazuir, où pendant des années elle a accueilli ses clients et amis avec le sourire et la gentillesse qui la caractérisaient. La cérémonie religieuse a eu lieu le 28 juin 2024 à La Clusaz.

Nous témoignons toute notre sympathie à leur famille.

Dédicace à l'AG « Pierre Anthoine et la scierie » Ed. Neva J.C. Delaplagne



C'est l'histoire de Pierre Anthoine, exploitant forestier et scieur à Magland, en Haute-Savoie dans la vallée de l'Arve. Il développa la scierie familiale de 1930 à 1975 pour en faire l'une des deux scieries les plus importantes du département. Près de 100 ans plus tard, la scierie Anthoine est toujours en activité, dirigé par le représentant de la cinquième génération de la famille Anthoine...

A travers ce récit l'auteur, Jean Claude Delaplagne, retrace la vie des habitants, l'évolution économique et sociale de la vallée de l'Arve jusque dans les Aravis.

Jean Michel Delaplagne, Ex-Président CPME 74, Président Haute Savoie Demain, Fondateur IPAC, Fondateur Geneva Professional Campus.

La Clusaz

14 juillet Piano du lac à 20h billetterie volontaire, prix conseillé 13€

18 et 25 juillet, 1^{er}, 8, 15 et 22 août 2024 ballade botanique aux Confins 18€

17 juillet 7 août 7 septembre Champ des Platines gratuit

21 juillet et 18 août Broc Alpes Brocante Vide grenier. Inscription : laclusazpatrimoine@gmail.com 06 62 89 21 76

29 juillet pot d'accueil et défilé de mode 19h30 place de l'église gratuit

3 août fête au village

11 août Fête du Reblochon

13 août 20h30 Concert Duo Isaïade avec Isabelle Rémi et Isabelle Guérin, église de La Clusaz. Participation libre.

15 août animation dans le village, attention route fermée !

23 au 25 août Le Bélier trail rando Tél 04 50 32 69 50 <https://lebelier-laclusaz.fr/evenements/belier-trail-rando/>

15 septembre Foire de la Croix

Aux alentours

18, 25 juillet et 1^{er}, 8, 15, 22 août Concert d'orgue à 18h, église St Pierre Manigod Participation libre www.orgue-manigod.com

Les lundis du prieuré de Talloires

Lundi 5 août: Pol-Pot et le régime des Khmers Rouges, Marc Papillon, chirurgien.

Lundi 12 août: Le Louvre d'Abou Dhabi, Céline Pouyat, directrice du département histoire de l'art (Sorbonne Abou Dhabi).

Lundi 19 août : André Theuriet contre Emile Zola.

Lundi 26 août: Service historique de la défense, Nathalie Genet-Rouffiac, chef du service historique de la défense au ministère des Armées.

Lundi 2 septembre : Paul Cézanne et Auguste Renoir, Martha de Giacomi, conférencière de la fondation Pierre Gianadda (Martigny).

Toutes les séances ont lieu à 20 h 30 au Prieure Centre européen de Tufts University, sauf la conférence du 15 juillet qui se tient au cinéma de Talloires. Georges Bise Infos www.lesamisduprieuredetalloires.blogspot.com.

12 au 14 juillet : Jazz Contest Megève gratuit

19 au 21 juillet Blue Festival Megève <https://megevebluesfestival.com>

9 au 11 août Salon du livre de montagne, à l'honneur « La vallée d'Aoste » Passy <https://www.salondulivrepassy.com>

Centre aquatique de La Clusaz fermé jusqu'en 2025

Construit en 1967, d'importants travaux de modernisation s'imposaient : rénovation totale du bassin extérieur et améliorations des installations afin de mieux répondre aux enjeux énergétiques et écologiques. Le nouveau centre aquatique sera plus ludique, plus durable, plus responsable.

Le ranch des Confins

Les Galopins, c'est de la location d'ânes, de poneys et de lamas sur le magnifique plateau des Confins à La Clusaz. Partez seuls sur les chemins balisés, en famille ou entre amis. <https://www.lesgalopins.info/> Tél 0621255114

Wattsup Fatbike

Un vrai vtt au look branché qui vous transporte aux plus hauts sommets en tout confort. Montez au col des Aravis où les moniteurs sauront vous guider à travers de somptueux paysages et laissez-vous surprendre au détour d'un sentier.

Toutes nos randonnées comprennent l'encadrement par un moniteur MCF, le vtt électrique, les gants et un casque dès 35 euro. 35€ p/p Nouveau : Kids Tour (durée 1h30)

Vol en montgolfière

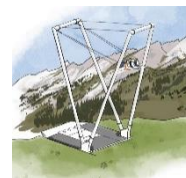
Lieu de départ choisi selon le vent du jour. Tél : 04 58 10 04 11 <https://www.montgolfieres-du-mont-blanc.fr/>

Adulte : à partir de 280 € Enfant : à partir de 195 €.

Nouveau : La bascule, d'en haut tout est plus beau !

Une grande balançoire aérienne propulse dans les airs pour faire découvrir La Clusaz vue du ciel. Un envol d'environ 6 minutes pour contempler le paysage alpin naturel de la vallée des Confins jusqu'à la chaîne des Aravis.

Au sommet du Crêt du Loup. 24€.



Nouveau : La grange des mini à la patinoire

Un nouvel espace ludique pour les enfants 18 mois à 13 ans : plusieurs thèmes pour découvrir la vie à la montagne. Les enfants doivent être accompagnés d'un adulte.

Entrée 12€ pour les enfants et 8€ pour l'accompagnant. Le ticket est valable toute la journée.

Ouverture de 10h à 12h et de 14h à 18h30 le jeudi jusqu'à 20h30.

Info dernières minutes :

Résultats des européennes 2024 à La Clusaz :

Jordan Bardella 24,38%, Valérie Hayer 22,52%, François-Xavier Bellamy 18,44%, Marion Maréchal 9,16%, Gluscksmann 6,56%, Marie Toussaint 6,31%, Jean Lassalle 2,6%, Manon Aubry 2,1%, Hélène Thouy 2,1%, Florian Philippo 1,73%, Jean Marc Governatori 1,61%, Yann Wehring 0,62%, François Asselineau 0,62%, Marine Cholet 0,5%, Pierre Larrourou 0,37%, Léon Deffontaines 0,25%, Guillaume Lacroix 0,12%. P.M. Bonneau, L. Elmeyan, G. Coste-Meunier, F. Lalanne, H. Traoré, Ch. Hoareau, L. Patas d'Illiers 0%, L.E Deher-Lesaint 0%, E. Husson, C. Adou, S. Labib, G. Renard-Kuzmanovic, Ph. Ponge, N. Arthaud, J. M. Fortané, M. Simonin, A. Alexandre, C. Zorn, O. Terrien, N. Azergui, P. Grudé : 0%.

Résultats des législatives 2024 1^{er} tour à La Clusaz :

1 395 inscrits, 352 abstentions, 1043 votants, 23 blancs, 8 nuls, 1012 exprimés.

Antoine Armand (Ensemble) (député sortant) : 47,33%

Anis Bouvard (Rassemblement National) : 28,75%

Alexandre Richefort (Les Républicains) : 11,07%

Guillaume Tatu (Union de la gauche) : 10,08%

Jérémy Langlade-Nouchy (régionaliste) : 1,38%

Pascale Vincent (Reconquête !) : 1,09%

Naci Yildirim (extrême gauche) : 0,10%

Geoffrey Cornet (extrême gauche) : 0,20%

Résultats des législatives 2024 2^{er} tour à La Clusaz :

Inscrit 1176, abstention 308, votants 868, blancs 38, nul 10, exprimés 820

Antoine Armand ENS 570 voix 69,51%,

Anis Bouvard RN 250 voix 30,49%

A louer appartement d'une adhérente au Grépon :

Au calme, au 3^{ème} étage avec une vue magnifique sur le massif de l'Étale, appartement comprenant une entrée qui dessert un séjour avec cuisine ouverte toute équipée et une chambre salle de bain wc séparé, les deux pièces donnent sur un grand balcon. 4 couchages, 2 dans la chambre parentale et 2 dans le séjour, canapé-lit. Tél 07 60 01 07 13

A l'ordre du jour du conseil municipal du 11 juillet 2024 :

Le Pêle-coworking privé de sa subvention,

Le conseil municipal veut annuler la subvention qu'il lui avait attribuée pour l'année 202 pour reprendre la gestion du tier-lieu.

Agence postale de La Clusaz : recrutement d'un agent

Une convention de mise à disposition d'un fonctionnaire territorial est envisagée avec l'association Le Pêle-coworking pour l'agence postale.